

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR (arrivé à 19h35), Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, Emmanuel MEZERAY (suppléant de Stéphane AMILCAR), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY (arrivée à 19h21), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Dominique DELIVET), Florence GUERIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), MM. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Sylvie SALLE), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SALLE

Date de convocation :
07.12.2022

Date de publication :
20.12.2022

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	28
Titulaires	26
Suppléants	2
Pouvoirs	5
Votants	34
19h21 Arrivée titulaire	+1
Votants	35
19h35 Arrivée titulaire	+1
Votants	36
Quorum	20

N° 2022 / 179

Objet :

URBANISME/AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Avis sur la demande d'enregistrement d'une ICPE (installation classée protection de l'environnement) – implantation d'un entrepôt logistique – société Stonehedge à Moul-Chicheboville

La société SH MOULT, filiale du groupe STONEHEDGE, souhaite construire un entrepôt logistique sur la commune de Moul-Chicheboville. A cet effet, la société STONEHEDGE a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à la Préfecture du Calvados.

Le projet consiste en la construction d'un entrepôt d'environ 25 000 m² pour 335 000 m³. Il comportera 4 cellules principales et 2 sous-cellules, destinées au stockage de produits dangereux ou inflammables. L'entrepôt sera destiné à stocker des produits combustibles (rubrique ICPE 1510) dans la majorité de l'entrepôt et des produits dangereux dans les sous-cellules (liquides inflammables, aérosols et alcools de bouche dans l'une, produits dangereux pour l'environnement aquatique dans l'autre).

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R.512-46-1 et suivants ;

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2022, prescrivant une consultation du public, du lundi 19 décembre 2022 au lundi 16 janvier 2023 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par la société STONEHEDGE en vue d'implanter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Moul-Chicheboville ;

Considérant le dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la société STONEHEDGE;

Il est proposé au conseil communautaire :

1. D'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la société STONEHEDGE pour la création d'un entrepôt logistique à Moulton-Chicheboville, lieu-dit « Les Grandes Carrières », sous réserve de la bonne prise en compte par le projet :

- de l'ouvrage de transport de gaz naturel, défini comme servitude d'utilité publique de maîtrise de l'urbanisation, « DN150-1987-DEMOUVILLE-ST-PIERRE-SUR-DIVES » qui passe à proximité immédiate de l'emprise du projet, notamment en matière d'implantation de matières à risques toxiques, d'incendie ou d'explosion ;
- du trafic de poids-lourds engendrés par l'activité du bâtiment logistique ;
- de la sécurité de la piste cyclable existante qui longe la RD80 et dont le tracé serait coupée par l'accès à l'entrepôt logistique ;
- du respect du volume maximal autorisé pour le stockage de produits dangereux ou inflammables ;
- de l'avis favorable de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie ;

2. D'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents liés à ce dossier.

M. PICHON indique que la structure est à la limite du classement SEVESO et s'interroge sur cette implantation.

Mme ARRUEGO indique qu'il y a déjà un site SEVESO sur Moulton. Le seul risque est un risque de pollution du sous-sol.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 26 voix pour, 3 abstentions et 7 voix contre, décide :

↳ D'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la société STONEHEDGE pour la création d'un entrepôt logistique à

Moult-Chicheboville, lieu-dit « Les Grandes Carrieres », sous réserve de la bonne prise en compte par le projet :

- de l'ouvrage de transport de gaz naturel, défini comme servitude d'utilité publique de maîtrise de l'urbanisation, « DN150-1987-DEMOUVILLE-ST-PIERRE-SUR-DIVES » qui passe à proximité immédiate de l'emprise du projet, notamment en matière d'implantation de matières à risques toxiques, d'incendie ou d'explosion ;
- du trafic de poids-lourds engendrés par l'activité du bâtiment logistique ;
- de la sécurité de la piste cyclable existante qui longe la RD80 et dont le tracé serait coupée par l'accès à l'entrepôt logistique ;
- du respect du volume maximal autorisé pour le stockage de produits dangereux ou inflammables ;
- de l'avis favorable de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie ;

↳ D'autoriser M. le Président à signer l'ensemble des documents liés à ce dossier.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Sylvie SALLÉ



Le Président,
Philippe PESQUEREL

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le



ID : 014-200065589-20221215-2022_179-DE

